



FRANCE

Des députés veulent faire évoluer le concours de professeur des écoles

Une mission parlementaire propose de placer les épreuves en fin de licence, suivies de deux années de formation rémunérées

L'idée bruisse dans les cercles éducatifs depuis quelque temps. Pap Ndiaye, le ministre de l'éducation, y a fait allusion plusieurs fois. La mission flash des députés Cécile Rilhac (Renaissance, Val-d'Oise) et Rodrigo Arenas (LFI, Paris) sur le recrutement, l'affectation et la mobilité des enseignants de primaire vient porter le débat sur la place publique. Les deux parlementaires, qui rendent leurs conclusions mercredi 23 novembre, proposent d'engager « une réflexion sur le déplacement du concours de professeurs des écoles en fin de troisième année de licence, suivi de deux années de professionnalisation rémunérées ». Le tout sans remettre en cause le recrutement à bac + 5 : les futurs enseignants seraient tenus d'obtenir un master 2 pour devenir fonctionnaires stagiaires. Ces étudiants formés en alternance pourraient alors assurer une partie des décharges de service des directeurs d'école.

« Rigidités excessives »

Les deux députés, qui ont lancé cette mission au vu de l'ampleur de la pénurie d'enseignants mise en lumière en cette rentrée, y voient l'un des leviers pour redonner de l'attractivité à la profession. « De nombreuses critiques ont été émises quant au déplacement du concours à la fin de la deuxième année de master, qui repousse d'une année l'obtention d'un salaire, en-

traîne une charge de travail excessive et rend plus difficile la réorientation en cas d'échec », font-ils savoir dans leur communication devant la commission des affaires culturelles et de l'éducation de l'Assemblée nationale, épinglant ainsi la réforme conduite par Jean-Michel Blanquer et Frédérique Vidal lors du précédent quinquennat. La place du concours tout comme le contenu de la formation des enseignants n'ont jamais fait consensus dans le monde éducatif, tiraillé entre les partisans d'une formation disciplinaire et ceux qui mettent en avant les compétences pédagogiques.

En filigrane, les députés s'interrogent même sur la nécessité d'un concours, condition d'entrée dans la fonction publique. Pour élargir le vivier de candidats, M. Arenas met ainsi en avant « une nouvelle voie de formation parmi d'autres » : « La création d'une école dès la fin du lycée, en cinq ans, dispensant une formation rémunérée, corrélée à une contrepartie sous forme d'années dues à l'Etat ». Il imagine « un cursus dont chaque année serait qualifiante et validée, permettant in fine de se dispenser d'un concours final », avec pour objectif que la durée des études et leur

coût ne constituent plus « un frein » pour les étudiants issus de catégories sociales moins favorisées. De telles formules de prérecrutement ont déjà existé notamment avec les instituts préparatoi-

res à l'enseignement secondaire dans les années 1960-1970. M^{me} Rilhac reste davantage sur l'idée d'une « école de professionnalisation après une licence ».

Les deux députés formulent aussi des propositions sur l'affectation et la mobilité des enseignants, estimant que tout est lié. « Pour beaucoup, s'engager dans le métier, c'est s'engager dans un monde d'incertitude quant à l'affectation, aux conditions de travail ou aux perspectives de mobilité », soulignent-ils. Mettre fin à « différentes rigidités excessives » et « redonner de l'oxygène à des mécanismes qui paraissent sclérosés » passent, selon eux, par la reconnaissance de l'expérience des enseignants contractuels comme des parcours des personnes en reconversion professionnelle, ou l'examen plus attentif des situations personnelles.

Les rapporteurs évoquent, en outre, la mise en place d'une « garantie de retour » pour les enseignants qui acceptent de passer le concours dans les académies en pénurie comme Créteil ou Versailles. « Beaucoup seraient prêts à accepter un poste difficile ou dans un territoire peu attractif, et le feraient avec une motivation véritable, si l'on pouvait leur assurer qu'ils seraient en mesure de le quitter au bout d'un nombre d'années déterminé », croient-ils savoir. Autre levier qui vient contre-carrer une mesure du précédent





quinquennat : renforcer la participation des syndicats dans les instances qui examinent les dossiers de mobilité. Une manière d'« *instaurer davantage de transparence* » et de « *rétablir la confiance sur les décisions prises* », selon eux.

La mission ne chiffre pas le coût de telles réformes et souhaiterait qu'une réflexion s'engage aussi sur les enseignants des collèges et des lycées. ■

SYLVIE LECHERBONNIER

Rodrigo Arenas (LFI) et Cécile Rilhac (Renaissance) ont lancé leur mission au vu de l'ampleur de la pénurie d'enseignants

